

14.11.2012 – 15:43 Uhr

Maintien du taux d'intérêt minimal à 1.5 pour cent: scandaleux !

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral a décidé de laisser à son plus bas niveau de 1.5 pourcent le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle malgré une très bonne évolution des placements sur les marchés. La majorité bourgeoise au Conseil fédéral se range ainsi du côté des assurances-vie orientées vers le profit et refuse aux travailleurs et travailleuses une juste participation à la bonne évolution des placements sur les marchés. C'est scandaleux.

Le taux d'intérêt minimal garantit que tous les travailleurs et travailleuses assurés reçoivent une participation minimale aux résultats que les caisses de pension et les assureurs-vie obtiennent sur les marchés financiers. Pour l'année écoulée, tous les indices enregistrent une performance en claire hausse. Les marchés d'actions se sont fortement repris et l'immobilier procure de bons rendements. Un relèvement du taux d'intérêt minimal serait plus qu'approprié.

Avec sa décision d'aujourd'hui, le Conseil fédéral refuse aux travailleurs et travailleuses une participation appropriée aux bons rendements. En agissant ainsi, le Conseil fédéral remet en cause finalement la justification de l'épargne obligatoire. En outre, la majorité bourgeoise au Conseil fédéral montre par cette décision son vrai visage : tout pour les assurances-vie, rien pour les travailleurs et travailleuses. Cette prosternation devant les assureurs-vie, dont les bénéfices seront encore plus élevés grâce un bas taux d'intérêt minimal, est scandaleux.

Contact:

Martin Flügel, Président, tél. 079/743'90'05

Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale, tél.
078/625'72'73, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100728298> abgerufen werden.